

Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime

Réf: N° 2019-BJSP-2-18306

Procès-verbal du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers

Vu le décret n° 2010-698 du 25 juin 2010 portant modification du décret n° 2000-825 du 28 août 2000, relatif à la formation des jeunes sapeurs-pompiers et portant organisation du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu l'arrêté du 08 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;

Vu les formations suivies aux dates des différentes sessions organisées par les sections de jeunes sapeurspompiers ;

Vu les évaluations en date des 08 et 09 juillet 2019;

Vu les délibérations du jury qui s'est réuni en date du 12 juillet 2019 sous la présidence de M. le *commandant Pierre MACHILLOT* représentant M. le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine Maritime

Vu les évaluations de rattrapage en date du 29 octobre 2019;

Vu les délibérations du jury qui s'est réuni en date du 06 novembre 2019 sous la présidence de M. le commandant Ronan PHILIP représentant M. le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine Maritime ;

Composition du jury:

Président: M. le commandant Ronan PHILIP, adjoint au chef du groupement Formation et activités physiques,

- M. Daniel ROUSSE, représentant le Directeur départemental de la cohésion sociale,
- M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry SENEZ, médecin-chef du service d'incendie,
- M. le commandant Hervé TESNIERE, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,
- M. le lieutenant 1ère classe Christophe HUET, officier de sapeurs-pompiers professionnels,
- M. le lieutenant Cyril DUPRÉ, officier de sapeurs-pompiers volontaires,
- M. le *lieutenant Philippe GILLES*, formateur ayant participé à la formation et titulaire au moins de l'unité de valeur définie à l'article 5 de l'arrêté du 08 octobre 2015,
- M. le *lieutenant 1ère classe Nicolas CIVES*, sapeur-pompier, titulaire de l'unité de valeur de formation d'encadrement des activités physiques de niveau 2.

Le jury décide que :

Le brevet national de jeunes sapeurs-pompiers est attribué aux personnes dont les noms suivent, conformément au tableau de résultats en annexe.

NOM	PRÉNOM	SECTION JSP	CATÉGORIE	REÇU/ÉCHEC*
ASSEZ	Steven	Pavilly	JSP	Reçu
BARBIER	Julien	La Feuillie	JSP	Echec Evaluation de la force des membres supérieurs Mise en situation ARI Mise en situation LSPCC et échelles à mains
BEAUMONT- RENARD	Clément	Plateau Est	JSP	Reçu
CANU	Cloé	Caux-Seine	JSP	Echec Endurance cardio-respiratoire Evaluation de la force des membres supérieurs
DESMAZURES	Guillaume	Plateau Est	JSP	Reçu
DHAUMONT	Alexandre	Caux-Seine	JSP	Reçu
DUMAIS	Maximilien	La Feuillie	JSP	Echec Evaluation de la force des membres supérieurs
HOFFMANN	Corentin	Pavilly	JSP	Reçu
LANGLOIS	Enzo	Plateau Est	JSP	Reçu
LESAGE-GREHAN	Orlane	Caux-Seine	JSP	Reçue
LESEIGNEUR	Maxime	Plateau Est	JSP	Reçu
LETELLIER	Enzo	Vallée d'Arques	JSP	Reçu
LUCAS	Théo	Pavilly	JSP	Reçu
M'ZALI	Naël	Eu	JSP	Reçu
MACAIGNE	Lucas	Caux-Seine	JSP	Reçu
MELISSE	Swen	La Feuillie	JSP	Echec Mise en situation ARI
PLOUARD	Mehdi	Vallée d'Arques	JSP	Reçu
PRUVOST	Raphaël	Luneray	JSP	Reçu
VAN DORPE	Alexis	Eu	JSP	Reçu

^{*} En cas d'échec, indiquer U.V. ou épreuve(s) concernée(s).

Fait à Yvetot Le 06 novembre 2019

Le Président du jury

M. le commandant Ronan PHILIP

Les membres du jury

M. Daniel ROUSSE

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry SENEZ

M. le commandant Hervé TESNIERE

M. le lieutenant 1ère classe Christophe HUET

M. le lieutenant Cyril DUPRÉ

M. le lieutenant Philippe GILLES

Absent excusé

M. le lieutenant 1ère classe Nicolas CIVES